

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION & D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISE EN PLACE PAR LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles 225.37 et 225.68 du code de commerce qui trouvent leur origine dans la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1^{er} août 2003 (article 117), dans les sociétés françaises faisant appel public à l'épargne, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe LVL Médical.

I - Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

■ 1.1 - Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question relative à la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

■ 1.2 - Composition au 14 décembre 2007

Le conseil d'administration est composé de 6 membres, dont 3 indépendants.

| Nom | Fonction | Echéance : |
|---------------------|---|---|
| Jean-Claude LAVOREL | Président du Conseil d'Administration – D-G | Mars 2011 (ou AGO EX. clos le 30/09/2010) |
| Stanislas LAVOREL | Administrateur - D-G Délégué | Mars 2011(ou AGO EX. clos le 30/09/2010) |
| Jacques CAMBET | Administrateur | Mars 2010(ou AGO EX. clos le 30/09/2009) |
| Gilles COPIN | Administrateur | Mars 2008(ou AGO EX. clos le 30/09/2007) |
| Jacques MIGNOT | Administrateur | Mars 2008(ou AGO EX. clos le 30/09/2007) |
| Benjamin LAVOREL | Administrateur | Mars 2012(ou AGO EX. clos le 30/09/2011) |

Messieurs Benjamin LAVOREL, Gilles COPIN, Jacques MIGNOT et Jacques CAMBET n'exercent pas de fonction au sein du Groupe.

Messieurs COPIN, MIGNOT et CAMBET disposent d'une expérience établie de la vie des affaires, qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant.

Les administrateurs ne se sont pas vus confiés par l'entreprise de mission spécifique, rémunérée ou non, en marge de leurs fonctions.

■ 1.3 - Travaux du Conseil durant l'exercice clos le 30 septembre 2007

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, au siège social, à Lyon.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et notamment pour arrêter les comptes, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la société.

Les orientations stratégiques du Groupe sont débattues en Conseil d'Administration, notamment sur les plans « activité » et « finance ».

Les travaux du Conseil d'Administration de la société LVL Médical Groupe sont menés et conduits sous l'impulsion de son Président, lequel exerce aussi les fonctions de Direction Générale en liaison avec le Directeur Général délégué.

De manière générale et sauf cas d'urgence, parallèlement à la convocation proprement dite des membres du Conseil, la Direction procède à l'information individuelle de chaque administrateur relativement à chacun des points inscrits à l'ordre du jour, de manière à ce que le Conseil puisse mener ses travaux en ayant disposé de tous éléments utiles dans des délais suffisants.

Les PV des réunions du conseil sont approuvés puis signés par les administrateurs.

■ 1.4 - Direction du groupe

► La Direction du groupe

| Nom | Fonction |
|---------------------|--------------------------------------|
| Jean-Claude LAVOREL | Président Directeur Général |
| Stanislas LAVOREL | Directeur Général Délégué |
| Gilbert HABY | Directeur Général Délégué (non Adm.) |

► Les membres du Comité de direction au 30/09/2007

| Nom | Fonction |
|----------------------|---|
| Jean-Claude LAVOREL | Président Directeur Général |
| Stanislas LAVOREL | Directeur Général Délégué |
| Marc le Doze | Chief Financial Officer |
| Sophie Cohen | Responsable Communication |
| Delphine Vale | Responsable Marketing |
| Joël Khalifa | Responsable du développement national |
| Larbi HAMIDI | Directeur LVL Médical Paris et Nord |
| Gilbert HABY | Directeur LVL Médical Est |
| Cédric Lesser | Directeur LVL Médical Sud |
| Christophe BOUTELOUP | Directeur LVL Médical Centre Est |
| Serge Bonnefoi | Directeur des Ressources Humaines |
| Patrick Colombié | Directeur des opérations et de la qualité |

Aux comités de direction peuvent également intervenir tout autre membre du personnel pouvant apporter des précisions sur les points à l'ordre du jour.

Le comité de direction s'est réuni à 13 reprises au cours de l'exercice 2007.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

Les dispositifs de contrôle interne décrits ci-dessous s'appliquent uniformément sur l'ensemble des sociétés françaises du groupe. Le système de contrôle interne mis en place au sein de la filiale allemande du groupe fait l'objet d'un chapitre spécifique (partie F).

A - Objectifs du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des dispositifs en place visant la maîtrise des processus fonctionnels, opérationnels et décisionnels de l'entreprise et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, donnant ainsi une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs fixés.

Il vise, notamment, à obtenir une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs suivants :

- ▶ Le respect du cadre défini par les lois, règlements et par les valeurs internes au groupe
- ▶ La prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité du groupe, et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.
- ▶ La fiabilité de l'information financière communiquée aux actionnaires et la production d'états financiers qui reflètent avec fidélité et sincérité l'activité et la situation financière du groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

B - Documents de référence du contrôle interne

Références légales & réglementaires spécifiques à l'activité du groupe LVL Médical

- ✓ La Convention nationale de Tiers Payant organisant les rapports entre les Caisses Régionales d'Assurance Maladie et les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits & prestations associées inscrits aux titres I et IV de la LPP
- ✓ La LPP – Liste des Produits et Prestations remboursables par les organismes de sécurité sociale
- ✓ L'arrêté du 17 novembre 2000 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical
- ✓ Le code de la santé publique - article L. 5212-1 relatif aux conditions de maintenance des dispositifs médicaux
- ✓ Les vigilances réglementaires
 - ▶ Code de la santé publique (article R. 665-48) – Matériovigilance
 - ▶ Code de la santé publique (article R. 5121) – Pharmacovigilance
- ✓ Le Guide des bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux – Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France – 1998.

Référence qualité

✓ Norme ISO 9001 – version 2000 : exigences des systèmes de management de la qualité

Références audit interne

- ✓ La loi de sécurité financière – art. 117 du 1^{er} août 2003
- ✓ Le cadre de référence du dispositif de contrôle interne de l'AMF – Janvier 2007
- ✓ Les normes professionnelles de l'audit interne et modalités pratiques d'application (IFACI)

Références internes

✓ La Charte LVL Médical qui définit les valeurs du groupe et un règlement intérieur distribué à l'ensemble des salariés du groupe et affiché, conformément aux dispositions du Code du travail, complète cette charte.

Un code d'éthique et de déontologie, signé par l'ensemble du personnel, est en vigueur au sein du groupe LVL Médical depuis 2003, conformément aux articles L4113 du code de la santé publique et de l'article 12 de la convention nationale.

✓ Le Manuel des procédures : référentiel documentaire structuré rassemblant les documents de référence, supports d'enregistrement, de formation, procédures et instructions applicables dans le Groupe et validés par la Direction Générale, relatifs à l'ensemble des processus fonctionnels et opérationnels (Comptable, administratif, logistique, sanitaire, technique, prise en charge et suivi d'un patient, gestion des risques, gestion de projet etc.)

C – Les acteurs du Contrôle Interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et l'ensemble des professionnels du groupe. Chaque collaborateur, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise de l'entreprise.

Les cadres opérationnels et fonctionnels du groupe sont responsabilisés et impliqués dans une logique de contrôle interne du processus qu'ils supervisent.

☒ **La Direction Générale** du groupe, conduit la stratégie de l'entreprise et contrôle sa correcte application.

Elle définit, en collaboration avec le management, la politique annuelle déclinant la mise en œuvre des objectifs stratégiques du groupe pour l'exercice. Elle revoit et valide en liaison avec les directeurs et responsables du groupe, leur budget annuel.

Animé par le Président directeur général, le **Comité de Direction** s'est réuni à 13 reprises sur l'exercice.

L'instance traite de la marche de l'entreprise, notamment du suivi des projets en cours, des performances des différentes activités et des différentes zones, des écarts entre les résultats réels et ceux budgétés des principaux postes de charges d'exploitation ainsi que des plans d'actions nécessaires à la correction des écarts constatés. Un compte rendu est rédigé après chaque Comité de Direction, reprenant les points évoqués et les actions à entreprendre.

☒ **Le directeur de zone**, responsable de sa filiale, a en charge l'application des directives de la Direction Générale et le management des processus supports décentralisés et de réalisation du service.

Chaque directeur de zone organise mensuellement des comités de pilotage réunissant les responsables de la zone afin de communiquer sur les décisions prises lors des comités de

direction, de faire un suivi périodique des activités, de l'avancée dans la réalisation des objectifs de chacun, de la maîtrise des risques et de l'amélioration continue de la prestation.

☒ **Le responsable du Développement National** est en charge du pilotage des équipes de développement et de la mise en place des dispositifs (ressources humaines, moyens techniques, formation, reportings et tableaux de bord etc.) nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement fixés par la direction générale. Il anime les équipes de délégués régionaux du groupe, effectue le suivi des indicateurs de performance par filiale et pilote la mise en place des actions correctives, si nécessaire, dont il rend compte en comité de direction.

☒ **Le Directeur des Ressources Humaines**

Il détermine, en collaboration avec la Direction Générale, la politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe et la met en application :

- Politique de gestion des compétences (évaluation des compétences, professionnalisation des équipes, adaptation des ressources humaines à l'évolution des métiers de l'entreprise (plan de formations ciblé selon les besoins et objectifs stratégiques groupe)
- Politique de recrutement
- Politique salariale
- Administration du personnel
- Relation avec les partenaires sociaux

Il est le garant du bon climat social et de la bonne application de la législation sociale (droit du travail, convention collective, accords sociaux).

Par ailleurs, il pilote la mise à jour du Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels qui contribue à améliorer la prévention des risques auxquels peuvent être exposés l'ensemble des salariés du groupe.

☒ **Le Chief Financial Officer (CFO)**, responsable de la Direction Financière s'appuie, pour l'exercice de son contrôle, sur un directeur comptable, un responsable de la consolidation, un responsable du service achat et contrôle de gestion et un responsable informatique.

Il pilote, notamment, l'élaboration et le suivi de l'information comptable et financière, l'établissement des comptes consolidés, l'élaboration du budget annuel et l'analyse des écarts avec les résultats réels, les relations avec les partenaires financiers. Il est responsable du processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le CFO est en charge du suivi et de la mise à jour des provisions pour risques & pour charges et des engagements hors bilan du groupe. Conformément aux dispositions de l'article L.225.35 du code de commerce, chaque nouvel engagement hors bilan fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

► **Le Directeur comptable** encadre le service comptabilité, centralisé au siège. Il a en charge:

- Le suivi et le contrôle de l'ensemble des travaux comptables du groupe* ainsi que les déclarations fiscales dans le respect des normes comptables françaises et de la législation fiscale en vigueur
- La vérification du respect des procédures groupe et la mise en place d'indicateurs d'alerte et de suivi adaptés
- Le contrôle de l'ensemble des flux financiers du groupe, notamment
 - ☞ La gestion du recouvrement des créances impayées

- ☞ La gestion prévisionnelle de trésorerie avec analyse des écarts, le cas échéant
- ☞ Le contrôle systématique des décaissements ainsi que le suivi rigoureux des pouvoirs bancaires, accordés exclusivement au Président et au Directeur Général.
- La production des comptes sociaux semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers
- La veille réglementaire et l'application des nouvelles normes comptables & fiscales (notamment les normes CRC 0210 sur les actifs)

*Excepté la facturation, délocalisée en filiale sur les plates-formes administratives.

Le service est organisé dans le respect du principe de séparation des tâches incompatibles.

▶ **Le responsable consolidation** est en charge de la production des comptes consolidés du groupe.

Il établit les comptes consolidés groupe selon les normes IAS IFRS et conformément à la procédure formalisée de consolidation des comptes reprenant les règles et méthodes comptables, liasses de consolidation et planning.

▶ **La responsable achats & contrôle de gestion** est en charge :

- de la définition et de la mise en place des indicateurs clés et tableaux de bord nécessaires au pilotage et à la maîtrise des activités
- de l'évolution du système d'information financier

Pôle contrôle de gestion :

A en charge l'élaboration des budgets annuels en collaboration avec les directeurs de zone et les responsables de services du siège ainsi que le suivi et l'analyse des écarts mensuels réels / budgétés.

Le processus de construction budgétaire est lancé en juin pour l'ensemble des sociétés du groupe et services du siège. Sur la base des réalisations de l'année précédente, chaque responsable prépare le budget prévisionnel de l'exercice. L'ensemble de ces budgets est mis en regard avec les objectifs stratégiques du groupe et est validé par le président en comité de validation budgétaire.

Tout au long de l'année, un système de reporting est diffusé chaque mois, établissant l'avancement des réalisations par rapport au budget pour chaque responsable.

Au terme du 1^{er} semestre, un processus d'actualisation budgétaire permet de faire un point sur les hypothèses initiales et d'ajuster, le cas échéant, le budget annuel.

Le suivi réel / budgété permet de limiter les risques, de détecter d'éventuelles anomalies, erreurs ou omissions et de prendre rapidement les décisions de gestion afin de rétablir, le cas échéant, la situation, notamment :

- le suivi mensuel des écarts entre chiffre d'affaires réel et budgété par activité et par agence
- le suivi mensuel des écarts constatés sur les postes de charges d'exploitation
- les écarts sur investissements

Pôle achat a en charge notamment :

- l'application de la politique achat groupe et les négociations fournisseurs
- l'évaluation qualité des fournisseurs de matériel
- l'homologation des matériels médicaux auprès des fournisseurs
- le suivi budgétaire des achats activité et investissements
- la conformité des prix facturés avec les conditions négociées

► **Le Responsable informatique** est en charge de la sécurité, de la maintenance et de l'évolution des systèmes d'information du groupe.

Une charte informatique s'impose à l'ensemble des salariés du groupe LVL Médical. Elle a pour finalité d'informer sur les bonnes règles de conduite et d'utilisation des systèmes d'information afin d'assurer la sécurité des systèmes d'information et le respect de la confidentialité des données.

La direction informatique pilote la mise en place d'une politique de sécurité visant l'optimisation et la fiabilisation de l'ensemble des systèmes d'information du groupe.

☒ Le Directeur des Opérations et de la Qualité

Sous la responsabilité de la direction générale, il est responsable de la mise en œuvre du management par la qualité au sein du groupe LVL Médical et du respect de la réglementation spécifique à l'activité. Il est responsable de l'homogénéisation de l'organisation des filiales du groupe afin de garantir le niveau de qualité requis et d'assurer l'organisation la plus efficace et la plus rentable.

Dans le cadre du processus qualité, le service Qualité pilote l'inventaire et le traitement des dysfonctionnements, des plaintes et réclamations des patients.

Une revue de direction est organisée 1 fois par an entre le Président, le Directeur Général et le Directeur qualité afin de faire un état des lieux sur les indicateurs qualité et de définir les objectifs de la politique qualité du prochain exercice.

► **Les affaires réglementaires**

La personne chargée des affaires réglementaires a pour mission la gestion du cadre réglementaire relatif à l'activité du groupe, notamment :

- assurer une veille réglementaire et gérer la mise en conformité du groupe
- informer et de former le personnel sur les obligations juridiques liées à l'exercice de leur activité
- mettre en place des outils facilitant le contrôle, le suivi et le respect de la réglementation en vigueur
- suivre, avec les avocats du groupe, les éventuels litiges liés à la réglementation spécifique métier

☒ Les pharmaciens

Les pharmaciens sont responsables de la mise en œuvre & du contrôle du respect de la réglementation liée aux Bonnes Pratiques de Dispense d'Oxygène (BPDO).

Des auto-inspections sont régulièrement effectuées par les pharmaciens afin de contrôler notamment :

- la conformité des locaux & matériels
- la conformité et tenu à jour des documents
- la conformité du niveau de formation du personnel technique
- le respect des procédures en vigueur
- la bonne adaptation et le respect des bonnes pratiques de dispense d'oxygène

☞ Ces auto inspections font l'objet d'un compte rendu écrit, daté et signé, avec détail, le cas échéant, des propositions de mesures correctives et un suivi de leur mise en place.

Le pharmacien intervient également au domicile des patients afin de contrôler le respect par le personnel technique de ses instructions, évaluer la sécurité du matériel médical installé et le respect de la prescription médicale.

☒ **L'audit interne :**

Rattachée à la direction générale, l'auditeur interne a comme objectifs de s'assurer de l'amélioration du système de contrôle interne du groupe et du pilotage du processus de gestion des risques de l'organisation.

L'auditeur interne a, en particulier, pour missions :

- Le pilotage du processus de gestion des risques au sein des sociétés françaises du groupe (formation, mise à jour de la cartographie et des dispositifs de maîtrise des risques majeurs, déploiement du processus sur les domaines opérationnels etc.).
 - ☛ Pour chacun des risques majeurs identifiés, stratégiques, financiers et opérationnels, le groupe a défini des dispositifs pour réduire son exposition aux risques à un niveau qu'il a déterminé comme acceptable. Ces dispositifs de maîtrise sont régulièrement mis à jour en fonction des projets en cours et de l'évolution de l'organisation.
- La réalisation d'audits de conformité ou d'efficacité (conformément aux normes IFACI), sur demande de la direction générale, afin d'évaluer de manière objective et méthodique la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne en place.
 - ☛ Les missions d'audit sont identifiées dans un plan d'audit interne annuel validé par le Directeur Général. Elles donnent lieu à un rapport écrit et à l'émission de recommandations formalisées dont la mise en place fait l'objet d'un suivi. Les résultats des travaux d'audit sont transmis au Directeur Général.
- La veille active sur les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques en matière de système de contrôle interne

D - Éléments externes du contrôle :

Le groupe est placé dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de son activité en lien avec l'Assurance Maladie.

- ✓ Les tutelles, les organismes qui gèrent les remboursements des prestations de sécurité sociale (Caisse primaire d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, organismes complémentaires etc.) effectuent un contrôle pointu sur les factures émises, contrôle renforcé et systématisé avec le développement de la télétransmission des feuilles de soins (90% du CA France en télétransmission).
- ✓ Contrôle des CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) : chaque agence du groupe a obtenu un agrément de la CRAM, accordé après contrôle du respect des conditions de la Convention (notamment compétence du personnel technique et conformité des locaux)
- ✓ DRASS : autorise ou non la dispense d'oxygène à domicile
- ✓ Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, le groupe est certifiée ISO 9001 version 2000 et le système de management de la qualité est audité chaque année par un organisme extérieur (BVQI).
- ✓ Cette organisation interne est complétée par le contrôle des commissaires aux comptes qui certifient les comptes sociaux & les comptes consolidés du groupe sur base annuelle, et délivrent une attestation sur les états financiers consolidés semestriels.

E - Perspectives

Dans le cadre des objectifs stratégiques de poursuite de la croissance, de renforcement de la rentabilité et de la maîtrise de l'organisation du groupe, les projets suivants ont été lancés sur l'exercice.

✓ 1. Mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré

Objectif : optimiser et sécuriser les processus et la gestion des flux informatiques du groupe. Une cartographie des risques a été réalisée par le responsable du projet avec mise en place des dispositifs de maîtrise sur les principaux risques identifiés.

✓ 2. Mise en place d'une filiale « LVL Maintenance et logistique »,

Objectif : Optimiser et renforcer la maîtrise des processus logistiques, achats et gestion de la maintenance du parc de matériels médicaux du groupe. Une cartographie des risques a été réalisée par le responsable du projet avec mise en place des dispositifs de maîtrise sur les principaux risques identifiés.

✓ Mise en place d'une nouvelle organisation Groupe : redécoupage géographique, homogénéisation de la structure des agences.

Objectif : Optimiser et homogénéiser l'organisation du groupe, améliorer l'adéquation entre la couverture nationale de nos agences et la présence des patients pris en charge et potentiels.

✓ Renforcement du processus de gestion des compétences et de professionnalisation des équipes techniques et de développement :

Objectif : accompagner les équipes dans l'évolution de l'organisation, renforcer et maintenir le professionnalisme des équipes.

- Mise en place de 2 formateurs experts dédiés aux formations métiers (activités respiratoires / Perfusion, nutrition et insulinothérapie)
- Mise en place de plans de formations ciblées selon l'évolution du groupe pour accompagner les équipes aux changements

F) Système de contrôle interne - BONITAS Holding GmbH & Co.KG (26 % du CA groupe) :

✓ La holding BONITAS GmbH & Co.KG, filiale allemande du groupe, est une société qui gère plusieurs services indépendants de soins à domicile situés dans différentes villes ainsi que leurs filiales.

La holding centralise, dans le cadre des services de soins infirmiers à domicile, l'ensemble des fonctions administratives et financières des filiales. Parmi ces tâches figurent la comptabilité relative aux patients, la comptabilité des salaires et comptabilité financière ainsi que la gestion des opérations de paiement. Outre la direction, sont également établis ici le contrôle de gestion, la gestion du parc automobile et le management par la qualité.

Les instances décisionnelles :

Le comité consultatif et la direction se composent du représentant du LVL Médical Groupe, Monsieur Jean Claude LAVOREL, Madame Martina KRUTZ, Lars UHLEN et Thomas STANDARE. Le comité consultatif a été mis en place au 1^{er} janvier 2005. Il se réunit au moins deux fois par an.

DOCUMENTS DE REFERENCE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

La loi sur les sociétés à responsabilité limitée et la loi sur les sociétés anonymes exigent toutes deux la mise en place d'un système de contrôle interne répondant aux exigences d'une entreprise solide.

L'élément central est le paragraphe 91-alinéa 2 de la loi sur les sociétés **anonymes** (AktG) qui confie au directoire d'une SA la charge de mettre en place un système de surveillance permettant de déceler rapidement les évolutions pouvant mettre en danger la pérennité de l'entreprise.

PRINCIPAUX ELEMENTS DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne, repose sur les trois points suivants :

- L'implication de l'ensemble des professionnels dans le système de contrôle interne
- L'évaluation et l'analyse des principaux risques de la société
- La mise en place d'un responsable audit interne dont l'objectif est d'évaluer et d'améliorer l'efficacité du système de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des professionnels de la société. Chaque collaborateur de la société, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

✓ Contrôles de premier niveau

Les contrôles de premier niveau sont assurés grâce à la structure de l'organisation de l'entreprise, par exemple : séparation des fonctions, définition précise des tâches et du déroulement du travail, mise en place de contrôles automatisés.

✓ Contrôles des managers

L'ensemble des responsables de l'entreprise est impliqué dans le contrôle interne du processus dont ils ont la responsabilité.

1 - Les définitions de fonctions

La société a mis en place des définitions de fonction détaillant la liste précise des tâches, les attributions au personnel ainsi que les règles d'exécution. Les définitions de fonctions nous

donne une assurance raisonnable quant à la réalisation uniforme des processus récurrents de réalisation du service.

2 - L'application du principe de séparation des fonctions

Dans la répartition des fonctions, le principe de séparation des fonctions incompatibles s'exprime, notamment entre l'exécution et le contrôle d'un processus. Une seule et même personne ne peut à la fois mettre en œuvre et contrôler toutes les phases d'un processus.

3 - La sécurité grâce aux documents de référence de la société

Une documentation de référence a été instaurée afin de définir les principaux processus de l'entreprise, garantir un enregistrement complet des données pour la facturation des prestations mais également pour un traitement identique des opérations commerciales.

Son organisation comprend des mesures pour la formation, l'organisation, la gestion des flux & le classement des documents.

4 - Les contrôles ponctuels

Pour la réalisation du contrôle et la vérification de son efficacité, des check listes avec de nombreuses questions sont utilisées pour la quasi totalité des rapports de la société.

Les tâches présentant des risques de perte d'informations ou de valeurs ainsi que des risques d'erreurs vis-à-vis des clients ou des fournisseurs font l'objet de contrôles spécifiques. Ces contrôles peuvent être effectués par des professionnels ou être automatisés dans le système d'information (par exemple, contrôle de vraisemblance).

Le test de performance est le principal moyen mis en place de contrôle de l'efficacité de la sécurité d'un processus.

5 - Les mesures de sécurité du système informatique

La société a mis en place un dispositif de contrôles automatiques : autorisations d'accès avec un système de gestion des mots de passe, mesures de protection des données, contrôle de cohérence des données saisies, instructions relatives à la saisie des données etc.

Des points de la réglementation spécifiques au système de soins sont également automatisés afin d'en garantir le respect.

6 - Eléments externes du contrôle

▶ La société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de notre activité en lien avec l'Assurance Maladie. Le service médical des caisses d'assurance maladie vérifie que toutes les prestations des services de soins à domicile ont été fournies correctement.

▶ L'Office fédéral pour la protection au travail contrôle les mesures prises pour protéger le personnel des accidents de travail et autres dangers. La sécurité au travail fait l'objet d'un double contrôle grâce à une directive prévoyant la collaboration contractuelle avec un bureau d'ingénieurs en sécurité.

▶ Les commissaires aux comptes effectuent des contrôles complémentaires & certifient les états financiers de la société.

Etabli le 8 janvier 2008

Le Président du Conseil

